

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÉOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 3927, RUE SAINT-DENIS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA15 25 0158 du 7 avril 2015, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 3927, rue Saint-Denis.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 28 avril 2015, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, 5<sup>e</sup> étage;

QUE l'objet de ce projet de résolution vise la reconstruction de la façade du bâtiment sis au 3927, rue Saint-Denis en dérogeant à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine, et ce, en dérogation à l'article 59 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de résolution ne contient aucune disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 9 avril 2015

Le secrétaire d'arrondissement,  
M<sup>e</sup> Claude Groulx